L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE PAR JÉRÔME BAYON, DELAUP & CO.

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI, (MATIN,) 22 AVRIL 1831.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 22 avril.

On nous communique la copie d'une autre lettre de Tampico du 9 du courant, qui confirme, presque *mot pour mot*, la substance de celles qu'on nous a fait la faveur de nous transmettre, il y a quelques jours, et que nous avons insérées dans nos colonnes. Nous l'avons dit, et nous le répéterons ici, quelles que soient les assurances que nous donnent les Mexicains d'une certaine opinion, (qu'au reste nous croyons consciencieuse,) sur le retour prochain de la tranquillité dans leur pays, nous voudrions, pour nous convaincre, avoir aussi sous les yeux le témoignage des individus du parti contraire. Et le motif de cette persuasion, qu'il serait difficile de nous ôter, est que nous estimons trop le peuple mexicain, peuple essentiellement libre et du caractère le plus indépendant, pour croire que, quelque fatigué qu'il soit des révolutions, il s'accommode sincèrement d'un gouvernement élevé par la force des bayonnettes et soutenu par le sang, et d'un chef qui, une fois maître du pouvoir, ne s'est plus souvenu d'aucune des promesses qu'il répandait à pleines mains pour s'assurer l'appui du peuple et de l'armée. Nous renvoyons les incrédules à la brochure de M. le général Pedraza.

Communiqué.

"TAMPICO, 9 avril 1831.

"La place importante d'Acapulco est déja au pouvoir du gouvernement, par suite d'une contre révolution opérée par la garnison. Les dissidents continuent à se presenter pour obtenir le pardon accordé par les chambres, et la révolution du Sud sera bientôt terminée. La situation de la république s'arméliore de jour en jour, parce que le gouvernement se concilie l'estime des habitants en général."

Ce que je fais savoir au public pour son édification, et afin qu'il puisse se faire une idee exacte de l'état de la république mexicaine.

Nouvelle-Orléans, 21 avril 1831.
UN MEXICAIN.

Nous continuons aujourd'hui nos extraits des journaux reçus par le dernier courrier ; il nous reste encore à transcrire un grand nombre de details du plus grand intérêt.

EXTÉRIEUR.

ANGLETERRE.

Ce qui suit est extrait d'une lettre de Paris du 17 au soir :—

Après avoir cacheté ma dépêche d'hier, j'allai faire un tour de promenade dans cette capitale....Je traversai la rivière et me dirigeai du côté de Notre-Dame, où, s'il était possible de s'égayer à la vue de la destruction, il y avait certes pour ceux qui aiment à mêler la gaîté au chagrin, matière à rire. On avait établi une espèce de marché pour l'édification de ceux qui ont détruit l'archevêché, et où, après avoir detruit sans pitié la veille des objets d'un grand prix, ils pouvaient le lendemain se procurer le plaisir d'acheter, en poussant de grands éclats de rire, les produits de leurs actes pieux. Ici, il y avait des bateliers qui avaient repêché quelques volumes *in-folio* de l'archevêque, dont les feuilles étaient trempées et déchirées mais dont les riches et épaisses relieures avaient résisté à la fois aux Vandales et aux élémens. J'en examinai et achetai quelques uns, dont un Pentateuque enrichi de gravures, mais je crains que ces beaux débris n'achèvent de se perdre en essayant d'en extraire l'humidité. Les individus qui vendaient ces livres, avaient soin de faire remarquer d'un air de triomphe que les pages, avant de les jeter à la rivière, en avaient été déchirées et que les prêtres ne pourraient plus en faire usage pour duper le peuple. Des débris de rabats et des vêtemens sacerdotaux en lambeaux, depouilles de l'archevêque, étaient partout exposés, et se vendaient pour quelques sous ; des enfans en ramassaient de petits morceaux dans d'énormes piles, et répétaient à l'envie les épithètes acerbes qu'ils entendaient autour d'eux. Le théâtre de Drury-lane après son incendie n'offrait point un plus grand spectacle de ruines que ce vaste palais, qui fut celui de l'archevêque.

Si le prélat et son curé de St. Germain l'Auxerrois avaient été jetés à la rivière par la populace, pour avoir permis, après l'avis de l'autorité, la célébration d'une cérémonie qui était inévitablement calculée, dans l'etat actuel des choses, pour produire une commotion populaire, peu de gens, je crois, se seraient mis en peine de les retirer de l'eau. Mais aux yeux des hommes sages et réfléchis, ce n'est pas certes un triomphe, que de voir l'autorité tolérer cette complète dévastation des produits de la littérature et des arts, par une populace sans frein. Et il faut qu'on sache, que deux fois dans vingt-quatre heures les mêmes scènes se sont renouvelées ; la première fois, (et c'est alors que se sont commis les plus grands excès,) en ville, sous les yeux de la force militaire et des gardes municipaux chargés de protéger la paix publique; et hier, à la campagne, sur la superbe propriété de l'archevêque à Couflans, où l'œuvre de destruction a été completée à la seconde excursion d'une populace furieuse ; mais à l'arrivée des gardes nationaux en ce dernier endroit, il fut convenu qu'on ne mettrait pas le feu *aux murs* de cette maison de campagne, dont on avait fait un monceau de ruines. Le peuple ne cesse de répéter: "Dans notre empressement en juillet dernier nous avons oublié les prêtres ; mais leur tour est venu maintenant, et nous ne devons pas négliger ce qui leur est dû." Les deux princes de Schwartzenberg, et une foule d'officiers étaient près d'un de mes amis, au moment où la populace démolissait l'archevêché ils disaient que quoiqu'ils eussent vu bien souvent des soldats se précipiter dans les tranchées, jamais ils n'avaient vu exécuter avec autant de célérité l'œuvre de la destruction, que consommaient en ce moment les hommes du peuple, grimpant sur le toit comme des chats, pour démolir plus vite.

—Extrait d'une autre lettre de Paris, du 18:—

Je n'ai jamais vu de ruines plus complètes que celles dont le palais du prélat offre maintenant le spectacle. Il n'y a plus vestige des meubles et des riches ornemens qui le décoraient Les beaux appartemens occupés, je crois, par le pape quand il vint à Paris pour couronner Napoléon, et réparés ensuite à grands frais pour sa sainteté, offrent le coup d'œil le plus triste ; dans les chambres on voit à peine un lambeau des riches tapisseries vertes et cramoisies dont elles étaient décorées. Il ne reste plus que des murs tout nus ; pendant cette dévastation la foule, de l'autre côté de la Seine, était en contemplation et manifestait la joie la plus vive.

LONDRES, 23 février.

Les nouvelles de France ont excité ici le plus vif intérêt. Nous avons perdu jusqu'à l'ombre de l'espoir de la conservation de la paix sur le continent. Il est à craindre que les événemens qui viennent de se passer dans la capitale de la France, n'aient les conséquences les plus déplorables.

Les mesures financières du ministère ne donnent de satisfaction à aucun parti.

La tranquillité est rétablie en Irlande.

FRANCE.

PARIS, 18 février.

La note suivante, sortie du cabinet du roi, a été publiée hier :—

Le roi, en conservant les fleurs-de-lys sur le sceau de l'état, ne les a considérées que comme un emblême qui avait été celui de la France pendant plusieurs siècles, et qui rappelait des faits honorables pour ses ancêtres, et glorieux pour la nation. Mais de coupables tentatives en ont fait le signe de ralliement des ennemis de la nouvelle dynastie et de nos institutions, et comme l'opinion publique ne voit dans ces emblêmes que des souvenirs odieux et récents, le roi a fait taire toutes autres considérations, et a rendu une ordonnance pour changer le sceau de l'état. En même temps S. M. a donné des ordres pour enlever les fleurs-de-lys partout où l'on pourra le faire sans dégrader les monumens publics ; et sans renouveler les mutilations occasionnées en 1814 par le déplacement des emblêmes de la république et du règne de Napoléon. Déjà, les bas reliefs de l'Arc de triomphe du Carrousel, qui avaient été enlevés à l'époque de la restauration, ont commencé à être replacés par ordre du roi.

—A la revue d'hier, le roi a adressé aux troupes le discours suivant :—

Mes chers camarades, toujours fidèle à la France, toujours dévoué à mon pays, c'est pour elle, c'est pour son intérêt seul, que j'ai accepté le trône, auquel j'ai été appelé par la voix du peuple. Je garderai loyalement ce dépôt honorable, pour le défendre contre tous nos ennemis, quels qu'ils soient ; pour maintenir nos institutions, nos lois, nos libertés ; pour soutenir la nationalité que mon cœur français a souffert de voir oublier si souvent durant les dernières années. Je les défendrai, quels que soient ceux qui oseraient insulter nos glorieuses couleurs nationales, en essayant de leur opposer le drapeau blanc, ou quelque obscures tentatives qu'on fasse en secret pour le replacer, telles que celle qui vient d'exciter la juste indignation du public.

Ceux qui se sont rendus coupables sont livrés aux mains de la justice, et ils seront punis selon la rigueur des lois ; mais quand cette indignation, dont la manifestation, par des désordres et une honteuse dévastation durant la journée d'hier, a donné un si triste spectacle à la France et à l'Europe, aura cessé, n'oubliez pas que ni liberté, ni gouvernement n'est possible où l'ordre public n'est pas constamment maintenu.

Mettons un terme à ces agitations, ôtons à nos ennemis jusqu'au moindre prétexte sous lequel ils osent se cacher, pour atteindre à leurs vues, au détriment de la France et de notre cause nationale.

C'est à la garde nationale à me seconder dans cette entreprise patriotique, c'est à elle que je me confie entièrement.

—ESPRIT PUBLIC DE LA BRETAGNE.—On nous écrit de Rennes : Notre pays est fort tranquille, et pas un événemens n'est venu troubler sérieusement notre sécurité depuis juillet. Les curés travaillent tant qu'ils peuvent à répandre le mécontentement ; les nobles boudent et songent aux moyens d'agir en cas de guerre; malgré cela je ne crois pas qu'ils soulevassent notre pays *en masse*, nos paysans ne veulent point guerroyer; ils partent comme conscrits, parce que la conscription est une dette qu'ils sont habitués à payer. Neanmoins il y aurait des troubles, des soulèvemens partiels, si nous avions la guerre. Mais la guerre civile aurait peine à éclater, parce que le blé, les bestiaux étant chers, ce n'est pas la population des campagnes qui souffre, et tant qu'on ne tourmentera pas les curés, qu'on respectera les objets du culte, elle ne remuera que difficilement. La population des villes commerçantes eprouve seule un grand malaise, mais elle est soulagée et contenue par la bourgeoisie. Quant à la noblesse, on ne se fait pas une idée des moyens qu'elle emploie pour augmenter la misère du peuple. Non seulement elle retire tous ses capitaux, ne fait pas la plus petite dépense, mais elle emprunte sur hypothèque, et ne paie même pas ce qu'elle achète: c'est un système adopté généralement et même sans exception par les mécontens.

Nous n'avons point ici de partisans de la république. Tout le monde veut Louis-Philippe pour roi. La nuance des opinions consiste en ce que les uns veulent un peu plus, les autres un peu moins de liberté. Si Paris voulait imposer des conditions au roi, faire des coups d'état, la capitale aurait toutes nos provinces contre elle. Les plus ardens libéraux desirent au gouvernement plus de force et plus d'activité. Je les ai vus en décembre disposés à marcher sur Paris si la garde nationale n'avait pu se rendre maîtresse des turbulens.

Les nobles, dans nos pays, voudraient que les maires et adjoints fussent à la nomination du peuple, et non à celle du roi, parce qu'ils espéreraient être nommés dans nos campagnes, secondés par les curés, tandis qu'ils ne le seront pas si le préfet choisit parmi les membres du conseil. Il en est de même pour le cens électoral ; ils voudraient maintenant qu'il fût descendu très bas, et cela par la même raison. Pour nous, nous voudrions que le conseil municipal, nommé par le peuple, présentât à la nomination du roi trois candidats pris dans le conseil même. Autrement, la part du préfet est trop large, et souvent il désignera l'homme qui pourra le moins convenir au conseil : dès lors, il n'y aura pas parfaite union, parfait accord entre le maire et son conseil ! Nous voudrions aussi que le cens électoral fût très peu descendu s'il n'est pas conservé ; mais que l'on admît toutes les capacités, et que l'on exigeât 30 ans d'âge pour ceux qui ne paieraient pas le cens. Le cens d'éligibilité est peu important.

Nous voudrions que le maire pût assembler son conseil quand les besoins de la commune l'exigeraient, sans qu'il dût en demander la permission au préfet, et que celui-ci ne pût dissoudre le conseil à son gré.

Une loi excessivement importante pour notre pays est celle sur l'instruction primaire, mais elle sera d'une exécution difficile faute de professeurs capables bien au courant des nouvelles méthodes. Les départemens n'en trouveront même pas pour former leur école normale au chef-lieu. Il faut absolument qu'il y ait une école normale à Paris, pour former des professeurs pour les provinces. Chaque département y enverrait à ses frais deux ou trois élèves, ou professeurs, pour se mettre bien à même d'enseigner d'après les nouvelles méthodes. Dès qu'ils seraient suffisamment instruits, ils reviendraient dans leur département pour organiser l'école normale de département, qui serait alimentée par les sujets que les communes y enverraient également à leurs frais. Il y a 37,000 communes en France, il faut donc 37,000 professeurs. Dans quatre à cinq ans vous les auriez; autrement vous ne vous les procurerez jamais. Il serait bon qu'on enseignât dans les écoles normales les premiers élémens de l'agriculture en théorie.

—En 1815, les bureaux du ministère de la marine s'avisèrent d'avoir une opinion et de l'afficher, parce qu'alors, pour conserver sa place, il fallait arborer une couleur tranchée. A cette deuxième restauration, M. Dubouchage abattit quelques têtes de pavot, en se promenant avec son secrétaire, dans les jardins de son administration nouvelle. Mais le fonds du personnel resta à-peu-près le même, car il y a toujours une partie du personnel qui passe avec le matériel des bureaux. C'est ce qu'on peut même appeler le matériel du personnel. Douze ministres se sont succédé en moins de 15 ans au ministère de la marine, sans laisser d'autre trace de leur rapide carrière, qu'un nom assez peu célèbre au bas de quelques milliers d'ordonnances et de circulaires oubliées. Quant aux buralistes que chaque ministre transmettait avec le mobilier du lieu, à son successeur, il est resté intact ; seulement de tems à autre le chef du personnel a été changé comme la pièce ou la partie du décors qui se trouvait la plus en évidence, et qui fatiguait le plus l'œil du spectateur. Mais croit-on que le public ait cru que toute la décoration était changée ?

Un officier de marine, maltraité sous les Bourbons, après avoir inutilement sollicité tous les chefs du bureau de MM. Molé, Portal, Chabrol, Clermont-Tonnerre, &c. &c. doit se trouver bien étonné, quand il rentre triomphant aujourd'hui dans les bureaux du ministère qui l'a conspué, d'y retrouver les mêmes tables et les mêmes fauteuils ! L'expression de physionomie seule est changée sur les visages ancions. Le sourire a été substitué à l'air glacial qu'on opposait à la révérence des solliciteurs libéraux. Mais soyez bien sûr, que le système fondamental et que la marche bureaucratique du ministère, seront les mêmes. Le vieux char de l'administration de la marine est toujours dans l'ornière faite, et il va supporté par les mêmes roues. Devons-nous espérer que, dirigé par un ministre tout étranger à la marine, il sera mieux conduit qu'il ne l'a été jusqu'ici ? Des vœux, voilà tout ce que nous pouvons faire pour la marine. Mais espérer mieux de M. le comte d'Argout que nous ne l'avons fait de ses prédécesseurs, c'est en conscience ce que nous ne pouvons pas. Quand le département ministériel qui exige peut-être le plus de réformes, tient à n'agir que suivant les vieilles traditions, il faut en appeler à des tems meilleurs. *(Const.)*

LA MOUCHE.

AIR : *Je loge au quatrième étage.*

Au bruit de notre gaîté folle,
Au bruit des verres, des chansons,
Quelle mouche murmure et vole,
Et revient quand nous la chassons ?
C'est quelque dieu, je le soupçonne,
Qu'un peu de bonheur rend jaloux.
Ne souffrons point qu'elle bourdonne,
Qu'elle bourdonne autour de nous.

Transformée en mouche hideuse,
Amis, oui, c'est, j'en suis certain,
La Raison, déité grondeuse,
Qu'irrite un si joyeux festin.
L'orage approche, le ciel tonne ;
Voilà ce que dit son courroux.
Ne souffrons point qu'elle bourdonne,
Qu'elle bourdonne autour de nous.

C'est la Raison qui vient me dire :
" A ton âge on vit en reclus.
" Ne bois plus tant, cesse de rire,
" Cesse d'aimer, ne chante plus."
Ainsi son beffroi toujours sonne
Aux lueurs des feux les plus doux.
Ne souffrons point qu'elle bourdonne,
Qu'elle bourdonne autour de nous.

C'est la Raison ; gare à Lisette !
Son dard la menace toujours.
Dieux ! il perce la collerette :
Le sang coule ! accourez, Amours !
Amours, poursuivez la félonne ;
Qu'elle expire enfin sous vos coups.
Ne souffrons point qu'elle bourdonne,
Qu'elle bourdonne autour de nous.

Victoire ! amis, elle se noie
Dans l'Aï que Lise a versé.
Victoire ! et qu'aux mains de la Joie
Le sceptre enfin soit replacé.
Un souffle ébranle sa couronne ;
Une mouche nous troublait tous.
Ne craignons plus qu'elle bourdonne,
Qu'elle bourdonne autour de nous. B.

Liste Maritime.

PORT DE LA NLLE.-ORLÉANS.

EXPÉDIÉS.

Navire Eagle, Knight, N-York. Capitaine
Navire Goiconda, Wills, Liverpool,
Lincoln & Green.
Navire Missouri, Morrell, Philadelphie,
T Toby.
Navire Hewes, Spear, Liverpool, W G Hewes.
Brick Rising States, Carpentier, Providende,
Waterman & Burgess.
Brick Mexico, Smith, Providence,
Cockayne, Watts & Co.
Goël. Elizabeth, Eldridge, Mobile, Cap.

ARRIVÉS.

Brick Barbareta, Canna, de la Havane.
Brick Sancho Panza, Carcarro, de Veracruz,
Bateau Empress, Spicer, Baie de Vermullon.
Bateau Victress, Thompson, Apalachicola.
Goël. Christiana, Perez, de la Havane.
Bateau-à-vapeur Beaver, Kimball, Natchitoches, avec du coton et des pelleteries.
Bateau-à-vapeur Saratoga, Strause, Ouachita, avec du coton.
Bateau-à-vapeur Carrollton, Swan, Louisville avec de la graisse, beurre, tabac, coton, &c.
Bateau-à-vapeur Brandywine, Hamilton, de l'embouchure du Cumberland, avec de la farine, du tabac, du coton &c. ayant amené du Fort-Adams, le Carrollton, qui a eu sa machine dérangée.
Bateau-à-vapeur Columbia, Mumford, Bayou Sarah, avec du coton.

THEATRE DE LA RUE DU CAMP.

M. KEAN——MLLE. CLARA FISHER.

Vendredi, 22 Avril.

Le Coffre-Fort,

Comédie de Coloman.

Sir Edouard Mortimer M. KEAN.
Wilford Mlle. CLARA-FISHER.

Le spectacle sera terminé par

LES QUATRE MOWBRAY,

Les quatre Mowbray Mlle. FISHER.

Samedi, le *Barbier de Séville*, dans lequel paraîtront M. et Mme. Plumer.

CIRQUE.

Aujourd'hui Vendredi, 22 Avril 1831,
ENCOIGNURE DES RUES D'ORLÉANS & ROYALE
Vis-à-vis le Théâtre.

Les exercices commenceront par
LES FARCES DU MEUNIER.

Tours d'Equitation par le petit Joseph, qui sautera sur son fouet, sur des rubans, et à travers un BALLON.

Une grande Entrée

De huit beaux chevaux.

Chanson comique par Mr. Creighton.
Le cheval Saladin fera ses tours ordinaires.
DANSE SUR LE FIL D'ARCHAL,
Par M. Creighton.

Exercices d'Equitation par le petit Smith, qui terminera en sautant pardessus son fouet, des rubans et des draps.

Exercices d'Equitation, sans selle ni bride, par Mr. Birdsal.

M. Creighton chantera ensuite.

Le tout sera terminé par

De Grandes Voltiges

Par toute la troupe.

PRIX D'ENTRÉE—Une piastre ; enfans et domestiques, moitié prix. 22 avril

450 Sacs café fin vert, en debarquement de la goëlette espagnole Cristina, à vendre par
THAYER, HURD & CO.
22 avril. rue des Magasins.

$5 DE RÉCOMPENSE.

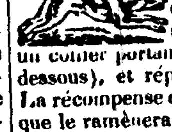

Il a été volé chez le soussigné, dans la matinée du 19 ct un petit *Chien à rats*, couleur rouille foncée, poils longs, ayant un collier portant le nom de son maître (ci-dessous), et répondant au nom de **PINCH.** La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le ramènera, et en outre une récompense de $20 à celui qui fera connaître le voleur.
22 avril—3 B. DUPUY.

A LOUER.

La maison occupée en ce moment par Mr. Péguillan, située en face de la halle aux boucheries, entre les rues Madisson et Dumaine.—Possession sera donnée le 15 de mai prochain. S'adresser à P. F. DUCONGÉ.
22 avril au coin des rues Conti & Chartres.

A VENDRE.—Deux bons **BILLARDS,** complets et parfaitement conditionnés, s'adresser au bureau de cette feuille. 22 avril.

A VENDRE par le soussigné, 10 barils graines de lin. [22 av.] FORESTIER.

PARA LA HAVANA,

Saldrá prontamente el sabado próximo 23 del corriente, la acreditada goleta española la **RITA**, nuevamente forada en cobre ; admite solo pasageros, para los que tiene ecselentes comodidades y á quienes se les dará el mejor trato. Del pasage tratará á bordo el capitan D. Manuel Fernandes. 21 de abril—3

PARA TAMPICO,

La goleta **EMPEROR**, su capitan Nartigue, admite flete y pasageros, y saldrá el domingo 23 del corriente. Acudir al capitan á bordo, ó á
19 de abril S. CUCULLU.

POUR TAMPICO,

La goëlette **EMPEROR**, capitaine Nartigue, partira samedi prochain. Pour frêt ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
19 avril—5 S. CUCULLU.

A FRETER—Le navire **SARAH & CAROLINE,** cap. Prince, du port de 1350 balles de coton. S'adresser à
19 avril LINCOLN & GREEN.

POUR PHILADELPHIE,

Le beau brick **BELVIDERE,** capitaine Bisket, a besoin de l'équivalent de 100 barils pour compléter son chargement, et prendra des passagers. S'adresser à bord ou à
19 avril J. W. ZACHARIE & Co.

POUR CHARLESTON,

La belle goël. fine voilière **TALMA,** capitaine Pool, peut prendre quelque leger frêt pour compléter son chargement, et des passagers. S'adresser à
19 avril J. W. ZACHARIE & Co.

POUR MARSEILLE.—Le brick **VENUS**, partira le 5 mai prochain. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord, ou à
18 avril G. MARMICHE.

POUR MATANZAS ET LA HAVANE.

Le brick espagnol, fin voilier, **JULIA**, capt. Bernabeu, partira sous peu. Pour frêt ou passage, s'adresser au capitaine à bord, près du Ferry, ou à
THAYER, HURD & CO.
16 avril Rue des Magasins no. 29.

POUR NEW-YORK,

La belle goëlette **JUSTICE,** capitaine Springer, partira sous le plus bref délai. S'adresser à WM. G. HEWES,
16 avril rue du Camp, no. 9

POUR LIVERPOOL.—On prendra un fret pour aller sur le pont, à bord du beau brick **IRIS,** capt. Harding. S'adresser à
15 avril. WM. G. HEWES.

POUR NEW-YORK,

Le beau brick **PULASKI,** capitaine Webb. Pour frêt ou passage, s'adresser à WM. G. HEWES,
12 avril rue du Camp, no. 9.

POUR PORTSMOUTH.—(N. H.)

La goëlette fine voilière, **LEADER,** capit. Flanders, partira dans quelques jours ; elle peut loger plusieurs passagers, et prendre 50 balles de coton sur le pont. S'adresser à
12 avril. LINCOLN & GREEN.

POUR LIVERPOOL.

On demande 50 balles de coton à charger sur le pont du navire **GOLCONDA**, capt. Wills, qui partira dans peu de jours. S'adresser à
[illegible] LINCOLN & GREEN.

POUR CHARLESTON—Caroline du Sud.

Le brick fin voilier, **ILSLEY,** a déjà la plus grande partie de son chargement arrêtée, et sera promptement expédié. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
12 avril. J. W. ZACHARIE & CO.

ESCLAVE EN MARRONNAGE.

$5 DE RÉCOMPENSE.

Parti marron de chez la soussignée, mercredi 20 avril, la negresse américaine nommée **KETSY ou ELSY,** ayant appartenu à M. Léon Chabert. Elle était vêtue lors de son départ, d'une robe fond abricaut à carreaux bleus, ayant une bande en biais au bas; elle est depuis trois mois dans le pays, et ne parle qu'anglais. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque la ramènera à sa maîtresse, rue de Chartres, maison où demeure M. Chigé, bottier, ou la conduira à la geole.
22 avril—☞ VICTOIRE ARNAUD.

BILLETS PERDUS.—Les numéros de livrets suivants, désignant treize livrets de billets dans la 15ème classe de la loterie de l'Eglise Evangélique-Française, (chaque billet de ces livrets étampé au dos) qui furent expédiés de Natchez vers le 1er. de ce mois, et ne sont pas arrivés. Les marchands de billets sont priés de se tenir sur leur garde, attendu que les lots que ces billets pourraient gagner, ne seraient point acquittés; savoir :
Livrets entiers—Nos. 1126, 1128, 1130, 1182, et 1184—*Demi Livrets;* Nos. 1131, 1133, 1135, et 1137—*Quarts ;* Nos. 1156, 1158, 1160, 1162,
22 avril. D. MALCOLM, *Commissaire*

AVIS.—Les livres pour recevoir les souscriptions destinés à former le capital de la *Compagnie de Banque et de Canal de la Nouvelle-Orléans*, seront ouverts de nouveau jeudi, 12 mai prochain, au Bureau de la Compagnie, et resteront ouverts ce jour là et les jours subséquents, (les dimanches exceptés) depuis neuf jusqu'à dix heures du matin, jusqu'à ce que le nombre d'actions soit complét.
Par ordre de la Direction,
D. SHELDON, *Secrétaire.*
Nlle.-Orléans, 20 avril 1831.
21 avril—30

TRAITES sur New-York et Paris, à vendre par
21 a.] H. PERRET & CHARBONNET.

LE soussigné étant sur le point de s'absenter du pays, prie les personnes à qui il pourrait devoir, de vouloir bien se présenter pour être soldées, comme aussi celles qui lui doivent, de vouloir bien le liquider dans le plus court délai possible. Le sieur Jean Dufour, son frère, reste chargé de la liquidation de ses affaires.
21 avril—3 FÇOIS. DUFOUR.

TIRAGE DE LA LOTERIE
DE L'EGLISE EVANGELIQUE FR.
17ème. classe.
16 4 19 8
21 avril. D. MALCOLM, directeur.

LOTERIE
DE L'ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE
FRANÇAISE—CLASSE No. 18.
27 numeros—4 roues.
D. MALCOLM, *Commissaire.*

Le Tirage aura lieu le Samedi, 30 Avril 1831.

PROSPECTUS :

1 lot de	$8000		6 lots de	300	
1 " de	3000		6 " de	100	
1 " de	1500		156 " de	40	
1 " de	1200		156 " de	20	
1 " de	1000		624 " de	8	
1 " de	600		7800 " de	4	
6 " de	400				

PRIX DES BILLETS :

Billets entiers $4 00, moitiés $2 00, quarts $1 00 ; Livrets de 19 billets entiers $40 00, ne pouvant gagner moins de $16; livrets de coupons en proportion. S'adresser au bureau du DIRECTEUR, rue de Chartres, No. 60.
21 avril.

REÇU par le Motion, 2 balles contenant 30 mille bouchons, à vendre par
20 avril J. W. ZACHARIE & CO.

VENTE A L'ENCAN.

LUNDI 23 mai prochain, à dix heures du matin, dans la paroisse St. Charles, (côte des Allemands,) sur la sucrerie où résidait ci-devant Pierre Bauchet St. Martin, père, à la requête de Mariane Perret, veuve de Pierre Bauchet, et celle des héritiers du dit St. Martin père, il sera procédé par l'hon. Jean Marie Morel Guirmand, juge de la dite paroisse et y remplissant les fonctions d'encanteur public, à la vente à l'encan et au plus offrant et dernier enchérisseur, des propriétés suivantes et autres effets appartenant à la communauté qui a existé entre la dite veuve et son époux décédé ; savoir :

1o. **PROPRIÉTÉ FONCIÈRE.**

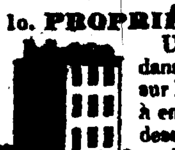

Une portion de terre située dans la paroisse St. Charles, sur la rive droite du Mississipi, à environ un mille et demi au-dessus de la sucrerie sur laquelle résidait ci-devant feu Pierre Bauchet St. Martin, père, mesurant environ deux arpens de face sur quatre-vingts de profondeur, bornée d'un côté par la terre de Charles Perret aîné, et de l'autre par celle de la veuve de Neubourg, ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, telles qu'elles sont décrites dans l'inventaire de la dite succession qui sera soumis aux assistants au moment de la vente.

2o. *ESCLAVES.*

1. Tom, nègre américain, de champ, âgé d'environ 40 ans.
2. Louis nègre américain, de champ, âgé d'environ 22 ans.
3. Jesse, nègre américain, de champ, âgé d'environ 33 ans.
4. Ned, nègre américain, de champ, environ 28 ans.
5. Azic, nègre créole, charretier, environ 40 ans.
6. Maximin nègre d'Afrique, (ayant une hernie) de champ, environ 35 ans.
7. Robert, nègre américain, de champ, environ 22 ans.
8. Bob, nègre américain, de champ, environ 20 ans.
9. Azic, nègre américain, un peu charretier, environ 22 ans,
10. James, nègre américain, de champ, environ 20 ans.
11. George, nègre d'Afrique, un peu charretier, environ 20 ans.
12. Dick, nègre américain, charretier, environ 20 ans.
13. Sam, nègre américain, bon à tout, environ 24 ans.
14. William Chicot, nègre américain, charretier, environ 20 ans.
15. Laurince, nègre créole, (race Sambo,) charretier, environ 25 ans.
16. Henry, nègre américain, charretier, environ 22 ans.
17. Gros John, nègre américain, de champ, environ 23 ans.
18. Joe, nègre américain, de champ, environ 20 ans.
19. Baptiste, nègre d'Afrique, de champ, environ 55 ans.
20. Prosper, nègre créole, charretier, environ 18 ans.
21. John, nègre créole, charretier, environ 20 ans.
22. Raphaël, nègre créole, charretier, environ 40 ans.
23. Jean Baptiste, nègre créole, charretier, environ 35 ans.
24. John Trot, nègre américain, charretier, environ 22 ans.
25. Victorin, nègre créole, (ayant une hernie) de champ, environ 18 ans.
26. William Johnson, nègre américain, charretier, environ 21 ans.
27. Daniel, nègre américain, de champ, environ 25 ans.
28. Valentin, nègre créole, charretier, environ 41 ans.
29. Alexandre, nègre créole (race Sambo, infirme,) de champ, environ 40 ans.
30. Peter Hall, nègre américain, de champ, environ 24 ans.
31. Pierre, nègre créole, charretier, environ 35 ans.
32. Yoke, nègre américain, de champ, environ 22 ans.
33. Prudent, nègre d'Afrique, de champ, environ 38 ans.
34. Gautier, (ayant une hernie,) jardinier, environ 38 ans.
35. George, nègre américain, charretier, environ 22 ans.
36. Gabriel, nègre américain, de champ, environ 19 ans.
37. Nina, négresse américaine, de champ, environ 20 ans.
38. Cecilia, négresse américaine, de champ et un peu blanchisseuse, environ 26 ans.
39. Hélène, négresse américaine, de champ, environ 22 ans.
— Avec son garçon nommé Eugène, environ 3 ans.
40. Rose, négresse d'Afrique, cuisinière, environ 40 ans.
— Avec ses deux petites négrites nommées Céleste et Rosalie, environ 8 et 9 ans.
41. Azélie, négresse créole, servante et couturière, environ 16 ans.
42. Michel, enfant créole, fils de Rose, environ 14 ans.
43. Jean Baptiste, enfant créole, fils de Rose, environ 12 ans.
44. Clarisse, négresse créole, servante et couturière, environ 35 ans.
45. Hannah, négresse américaine (race Sambo,) couturière, environ 25 ans.
— Avec ses deux négrillons nommés Daniel, environ 9 ans, et Olivier, environ 7 ans.
46. Nancy, négresse américaine, blanchisseuse et couturière, environ 28 ans.
—Avec ses trois enfans, Valère négrillon, environ 9 ans.
Julie, négritte, environ 6 ans.
Marie Louise, négritte, environ 2 ans.
47. Henriette, négresse créole, servante et couturière, environ 16 ans.
48. Caroline, négresse créole, cuisinière, et environ 35 ans.
49. Joséphine, mulâtresse créole, servante et couturière, environ 35 ans.
50. Georgette, négresse créole, servante et blanchisseuse, environ 35 ans.
51. Antoinette, négresse créole, servante, et couturière, environ 14 ans.
52. Marie, négresse créole, servante et couturière, environ 20 ans.
avec sa petite mulâtresse, nommé Cecile, environ 4 ans.
53. Sophie, négresse créole, servante, environ 14 ans.
54. Françoise, négritte orpheline, environ 7 ans.
55. Vielle Sophie, négresse, créole environ 60 ans.
56. Esther, négresse créole, cuisinière et blanchisseuse, environ 50 ans.

3o. Instrumens aratoires, bêtes à cornes et autres animaux ; savoir ;

1o. Une certaine quantité *D'INSTRUMENS ARATOIRES*, détaillés dans l'inventaire dont il a été parlé ci-dessus.
2o. Trente paires de bœufs.
Vingt-six chevaux américains.
Onze chevaux créoles.
Six mules.
Vingt-cinq vaches.
Neuf veaux.
Cinquante-cinq moutons.
3o. Articles de ménage et autres meubles.

CONDITIONS :

Les propriétés et effets ci-dessus seront vendus comme suit :—

Les meubles au comptant.

Les instrumens aratoires, bêtes à cornes et autres animaux, pour toute somme au-dessous de cinquante piastres, au comptant; et au-dessus de cette somme, en bons billets endossés à la satisfaction des vendeurs, à un an de crédit du jour de la vente.

Et la terre et les esclaves, en trois paiemens égaux, à 1, 2 et 3 ans de crédit, du jour de la dite vente, en bons billets endossés à satisfaction, comme ci-dessus, et hypothèque spéciale sur la propriété jusqu'à parfait paiement.

Les enchérisseurs sont avertis qu'ils pourront être requis, par un ou plusieurs des vendeurs, de diviser leurs billets par coupons de cinq cent ou mille piastres selon qu'il sera nécessaire pour faciliter la division entre la veuve et les héritiers du défunt. 18 avril—10, 2m

VENTES A L'ENCAN.

La goëlette **SOPHIA**, telle qu'elle se trouve maintenant au chantier de MM. Brunel et Ashton, de l'autre côté du fleuve. Cette belle goëlette a été construite il y a environ deux ans dans la Chesapeake, près de Baltimore, des meilleurs matériaux, elle est doublé et chevillée en cuivre, fine voilière, ne tire que peu d'eau, et convient au commerce du Mexique. On offre de la vendre à l'amiable jusqu'au 2 mai, jour auquel, s'il elle ne l'est point, elle sera mise à l'encan, à la Bourse, à midi par Isaac L. M'Coy, encanteur. Les personnes qui désireraient voir cette goëlette, peuvent s'adresser au capitaine Sayward, à bord.
S. P. MORGAN & CO.,
22 avril—9 rue des Magasins, no. 49.

IL sera vendu le 10 mai prochain, à la Bourse Hewlet, à midi précis, par Mr. Domingon, encanteur public, s'il n'en est pas disposé à l'amiable, **UN TERRAIN** situé au faubourg Lacourse, à l'encoignure des rues Prytannée et Erato, de soixante pieds de face à la première de ces rues, sur cent vingt à l'autre. Conditions à la vente. 22 avril—9,2ps.

PAR T. MOSSY.

IL sera vendu, aujourd'hui 22 du courant, au magasin d'encan, 50 caisses Vin de Champagne, 2 boucauts Ferblanterie assortie, 1 do. Grils, 1 do. Marteaux, 1 do. Moulin à café, 1 do. Fers à repasser, 1 do. Poëles à frire. 22 avril.

PAR T. MOSSY.

JEUDI 28 du courant, à midi précis, il sera vendu à la bourse Hewlett, par ordre de Mde. Tarcas, qui quitte le pays; Daniel, nègre chartier, âgé de 44 ans ; Sarah, cuisinière et bonne d'enfant, âgée 55 ans ; Eliza, quarteron, blanchisseuse, repasseuse et bonne domestique, âgée de 24 ans ; Betsy, cuisinière et blanchisseuse, âgée de 45 ans, avec son fils Baptiste, âgé de 9 ans ; Césarine, cuisinière et blanchisseuse, âgée de 25 ans; Adeline, domestique de maison, âgée de 17 ans. On annoncera les conditions.

Le même jour, à 4 heures de l'après-midi, au domicile de la Dame susnommée, au coin des rues Ste. Anne et Bourgogne, il sera vendu les Meubles de la maison. 21 avril.

PAR F. DUTILLET.

IL sera offert en vente, à la Bourse, le 3 mai prochain, un **TERRAIN** avec les édifices qui s'y trouvent, consistant en

UNE MAISON, avec des écuries autres dépendances. Le dit terrain, situé au faubourg Saulet, est désigné sous le no. 1, dans l'ilet no. 30, et mesure 52 pieds 7 pouces de face à la rue Apollon, (continuation de la rue Carondelet,) sur 120 pieds de profondeur et 32 pieds 6 pouces de largeur au fond. Ce terrain se trouve sur un coteau élevé et parfaitement égouté.

Conditions : Un tiers comptant, et le reste à 6 et 12 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
21 avril—10

PAR J. LE CARPENTIER & Co.

MARDI, 3 de mai prochain, à midi, à la Bourse, il sera exposé en vente, par terrains.

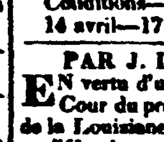

La Propriété

de grande valeur occupés maintenant par Mme. Vve. Pueyfarré, au faubourg Delor et faisant face aux rues Tchoupitoulas, Duplantier et Foucher.

Un plan de cette propriété sera déposé à la Bourse quelques jours avant la vente.

Conditions—Payable à 1, 2 et 3 ans.
14 avril—17

PAR J. LE CARPENTIER & Co.

EN vertu d'un jugement rendu par l'honorable Cour du premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu au café de la bourse d'Hewlet, samedi le 23 avril 1831, à une heure précise de l'après midi:

UN TERRAIN situé en cette ville, rue Royale, entre les rues St. Pierre et Toulouse, mesurant 60 pieds de face sur 120 pieds de profondeur, mesure française, borné d'un côté par la propriété de madame veuve Loubies, et de l'autre côté par celle de M. J. R. Grymes ; ensemble avec les édifices qui s'y trouvent.

Conditions :—Payable en trois termes égaux, à un, deux et trois ans du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque sur le terrain; les billets seront divisés en coupons à la convenance des vendeurs ; l'acte de vente sera passé devant M. Théodore Seghers, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
21 mars.—25

VENTES PAR LE MARSHAL.

Le Maire, les Aldermen et habitants de la Nlle. Orléans vs. E. A. Fliming.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, mercredi 4 mai prochain, à 4 heures, au Principal, 6 bques. de mesure de différentes liqueurs, avec divers autres articles, saisis dans l'affaire ci-dessus.
22 avril. L. DAUNOY, marshal.

Lewis C. Hutchinson vs. Mme. Morris.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, Jeudi 5 mai prochain, à 4 heures, au Principal, divers meubles, saisis dans l'affaire ci-dessus.
22 avril. L. DAUNOY, marshal.

J. Gabareche contre E. Crevon.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller, j'exposerai en vente, mardi 3 mai prochain, à 4 heures, au Principal, 4 bques. liqueur, 26 pots blancs, une quantité de bouteilles vides, 4 rames papier brun, 2 bl. sucre blanc, fruits à l'eau-de-vie et divers autres articles de comestible, saisis dans l'affaire ci-dessus.
22 avril. L. DAUNOY, marshal.

Benjamin White vs. une embarcation dont les propriétaires ne sont pas connus.

EN vertu d'un writ de saisie provisoire à moi adressé par l'hon. G. Préval, j'ai pris possession de la dite embarcation, et, par le présent, je cite et j'exhorte toutes personnes ayant ou prétendant avoir quelques réclamations contre la dite embarcation, d'avoir à comparaître en pleine cour, sous quinze jours, pour déduire les raisons pour lesquelles la dite embarcation ne serait pas condamnée à être vendue pour payer les réclamations du dit demandeur pour frais de sauvetage, comme il appert par sa pétition.
L. DAUNOY.
22 avril marshal.

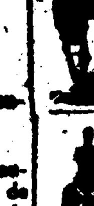

VOLTIGEURS D'ORLEANS

ATTENTION!

LA compagnie prendra les armes dimanche prochain, 24 du courant, à 6 heures précises du matin, en grande tenue, pantalons blancs et plumets.
Par ordre du capt. CHAPUS,
21 avril. Sergent-maj.

GRENADIERS:

La Compagnie prendra les armes dimanche prochain, 24 du courant, à 6 heures précises du matin, en grande tenue, pantalon blanc et veste blanche et se réunira au lieu ordinaire.
Par ordre du capitaine,
B. LUCAS,
19 avril. sergent-major.